

(19)



(11)

EP 2 911 550 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
17.05.2017 Bulletin 2017/20

(51) Int Cl.:
A45F 3/02 ^(2006.01) **A45F 3/04** ^(2006.01)
A45F 3/14 ^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13789877.1**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR2013/052541

(22) Date de dépôt: **23.10.2013**

(87) Numéro de publication internationale:
WO 2014/064387 (01.05.2014 Gazette 2014/18)

(54) **SAC AGENCÉ POUR PRÉSENTER DES CONFIGURATIONS DE PORTAGE RESPECTIVEMENT
EN BESACE ET EN SAC À DOS**

ALS SCHULTERTASCHE ODER RUCKSACK TRAGBARER BEUTEL

BAG ARRANGED TO HAVE SHOULDER-BAG AND BACKPACK CARRYING CONFIGURATIONS
RESPECTIVELY

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

- **HUARD, Joseph**
F-59000 Lille (FR)
- **NOURY, Marie**
F-59170 Croix (FR)

(30) Priorité: **24.10.2012 FR 1260152**

(74) Mandataire: **Sayettat, Julien Christian**
STRATO-IP
18, rue Soleillet
75020 Paris (FR)

(43) Date de publication de la demande:
02.09.2015 Bulletin 2015/36

(73) Titulaire: **Decathlon**
59650 Villeneuve d'Ascq (FR)

(56) Documents cités:
WO-A1-2004/002266 DE-A1- 10 055 165
DE-A1-102009 038 025 DE-U- 7 516 252
DE-U1- 20 300 768

(72) Inventeurs:
• **GUILLON, Alexandre**
F-44000 Nantes (FR)

EP 2 911 550 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un sac agencé pour présenter des configurations de portage respectivement en besace et en sac à dos.

[0002] On connaît des sacs de type besace comprenant une sangle de portage en besace qui s'étend au dessus de la paroi supérieure de tels sacs et que le porteur dispose sur son épaule, lesdits sacs comprenant en outre deux sangles amovibles de portage en sac à dos qui sont généralement stockées dans un compartiment additionnel dudit sac prévu à cet effet lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

[0003] De tels sacs ne donnent pas entière satisfaction, en ce qu'ils contraignent le porteur désirant passer dans une configuration de portage en sac à dos d'enlever son sac de son épaule et de le poser sur une surface plane, par exemple sur le sol, afin de pouvoir retirer les sangles de leur compartiment additionnel et de les accrocher audit sac.

[0004] De même, pour passer d'une configuration de portage en sac à dos à une configuration de portage en besace, le porteur doit poser son sac sur une telle surface plane pour décrocher les sangles de portage en sac à dos et les ranger dans leur compartiment, puis pour déployer la sangle de portage en besace.

[0005] De ce fait, ces sacs ne sont pas adaptés à un usage en milieu urbain, en ce que les porteurs perdent du temps à passer d'une configuration de portage à l'autre et/ou à chercher une surface plane adaptée pour effectuer ledit passage.

[0006] On connaît du document DE-10 055 165 un sac comprenant un compartiment de rangement qui présente une paroi intérieure, une paroi extérieure, une paroi supérieure, une paroi inférieure et deux parois latérales, chaque paroi latérale étant équipée d'un fourreau qui présente une ouverture supérieure débouchant vers ladite paroi latérale et une ouverture inférieure débouchant vers la paroi intérieure.

[0007] En outre, le sac comprend une sangle de portage qui est montée coulissante dans les fourreaux en formant une portion supérieure qui débouche par les ouvertures supérieures, ainsi que deux portions inférieures qui débouchent chacune par une ouverture inférieure et sont fixées par un rivet sur le haut de la paroi intérieure du sac.

[0008] Ces trois portions sont agencées pour présenter une configuration de portage en besace dans laquelle la portion supérieure est déployée en regard de la paroi inférieure et les portions inférieures sont plaquées sur la paroi intérieure, ainsi qu'une configuration de portage en sac à dos dans laquelle la portion supérieure est plaquée contre la paroi supérieure et les portions inférieures sont déployées en regard de la paroi intérieure.

[0009] Pour passer de la configuration de portage en besace à la configuration de portage en sac à dos, le porteur saisit et tire les portions inférieures jusqu'à ce que la portion supérieure soit plaquée contre la paroi

supérieure. De même, pour passer de la configuration de portage en sac à dos à la configuration de portage en besace, le porteur saisit et tire la portion supérieure jusqu'à ce que les portions inférieures soient plaquées contre la paroi intérieure.

[0010] Cependant, ce sac ne donne pas non plus entière satisfaction, en ce que le porteur a toujours besoin de ses deux mains, et donc d'enlever le sac, pour saisir et tirer simultanément sur les portions inférieures afin de passer de la configuration de portage en besace à la configuration de portage en sac à dos. Par conséquent, ce sac ne permet pas un gain de temps suffisamment efficace pour le porteur.

[0011] L'invention vise à perfectionner l'art antérieur en proposant notamment un sac qui soit agencé pour permettre à son porteur de passer réversiblement d'une configuration de portage en besace à une configuration de portage en sac à dos de façon simple et rapide, et notamment sans contraindre ledit porteur à enlever ledit sac de son dos ou de son épaule.

[0012] A cet effet, l'invention propose un sac comprenant un compartiment de rangement qui présente une paroi intérieure, une paroi extérieure, une paroi supérieure, une paroi inférieure et deux parois latérales, chaque paroi latérale étant équipée d'un fourreau qui présente une ouverture supérieure débouchant vers ladite paroi latérale et une ouverture inférieure débouchant vers la paroi intérieure, ledit sac comprenant en outre une sangle continue de portage qui est montée coulissante dans lesdits fourreaux en formant une première portion qui débouche par les ouvertures supérieures, ainsi qu'une deuxième portion qui débouche par les ouvertures inférieures, lesdites portions étant agencées pour pouvoir présenter une configuration de portage en besace dans laquelle la première portion est déployée au dessus de la paroi supérieure et la deuxième portion est plaquée contre la paroi intérieure, ainsi qu'une configuration de portage en sac à dos dans laquelle les deux portions sont déployées en regard de la paroi intérieure, le passage d'une configuration à l'autre étant réalisé par traction d'au moins une portion de sangle pour ajuster la longueur desdites portions par coulissement de la sangle dans les fourreaux.

[0013] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence aux figures annexées, dans lesquelles :

- les figures 1 représentent schématiquement un sac selon un mode de réalisation de l'invention, respectivement en configuration de portage en besace (figure 1a), durant le passage en configuration de portage en sac à dos (figure 1 b) et en configuration de portage en sac à dos (figure 1 c) ;
- les figures 2 à 5 représentent schématiquement l'assemblage des composants d'un fourreau selon un mode de réalisation de l'invention, respectivement en vue recto (figures (a)) et en vue verso (figures (b)) ;

- la figure 6 représente schématiquement en perspective un guide destiné à équiper le fourreau des figures 2 à 5.

[0014] En relation avec ces figures, on décrit ci-dessous un sac agencé pour présenter des configurations de portage respectivement en besace et en sac à dos.

[0015] Le sac comprend un compartiment de rangement qui présente une paroi intérieure 1, une paroi extérieure 2, une paroi supérieure 3, une paroi inférieure 4 et deux parois latérales 5. Sur les figures 1, la paroi supérieure 3 comprend une poignée 6 de portage en mallette.

[0016] De façon connue, le sac comprend une ouverture d'accès au compartiment de rangement, ladite ouverture étant par exemple ménagée au niveau de la paroi supérieure 3. En particulier, l'ouverture peut être ménagée directement sur au moins une partie de la longueur de la paroi supérieure 3 en étant équipée d'un système de fermeture à glissière.

[0017] En variante, l'ouverture peut être ménagée sous la paroi supérieure 3, de sorte à être recouverte par ladite paroi supérieure lorsque le compartiment de rangement est fermé. Pour ce faire, la paroi supérieure 3 peut comprendre une extrémité longitudinale associée en charnière à la paroi intérieure 1, ainsi qu'une extrémité longitudinale libre prolongée par un rabat qui est destiné à s'étendre sur au moins une partie de la paroi extérieure 2 afin d'y être fixé par le porteur, par exemple au moyen d'un système de fixation réversible à boutons pression ou à bandes auto-agrippantes, lorsque ledit porteur souhaite fermer le compartiment. Par ailleurs, une telle ouverture peut être équipée d'un système de fermeture à glissière, le rabat recouvrant ledit système à des fins esthétiques.

[0018] Pour apporter de la rigidité au compartiment de rangement, le sac comprend en outre une plaque 7, par exemple en mousse thermoformée, ladite plaque étant disposée sur la paroi intérieure 1. Ainsi, lorsque le sac est porté sur le dos, la plaque 7 forme un dossier contre lequel ledit dos est en contact, ce qui permet d'améliorer le confort pour le porteur.

[0019] Chaque paroi latérale 5 est équipée d'un fourreau 8 qui présente une ouverture supérieure 8a débouchant vers ladite paroi latérale et une ouverture inférieure 8b débouchant vers la paroi intérieure 1. Par ailleurs, le sac comprend une sangle 9 continue de portage qui est montée coulissante dans les fourreaux 8 en formant une première portion 9a qui débouche par les ouvertures supérieures 8a et une deuxième portion 9b qui débouche par les ouvertures inférieures 8b.

[0020] En particulier, la sangle 9 est unique et continue en ce qu'elle forme une boucle fermée et peut présenter une largeur de 50 mm. Selon une réalisation, la sangle 9 présente deux bords qui sont associés au niveau de la première portion 9a par l'intermédiaire d'un moyen de réglage de la longueur de ladite sangle, par exemple sous la forme d'une attache coulissante. De plus, pour améliorer

le coulisement de la sangle 9 dans les fourreaux 8, ladite sangle peut être réalisée avec des surfaces lisses.

[0021] En outre, les portions 9a, 9b de la sangle 9 sont agencées pour pouvoir présenter une configuration de portage en besace dans laquelle la première portion 9a est déployée au dessus de la paroi supérieure 3 et la deuxième portion 9b est plaquée contre la paroi intérieure 1, ainsi qu'une configuration de portage en sac à dos dans laquelle les deux portions 9a, 9b sont déployées en regard de la paroi intérieure 1, le passage d'une configuration à l'autre étant réalisé par traction d'au moins une portion de sangle 9a, 9b pour ajuster la longueur desdites portions par coulisement de la sangle 9 dans les fourreaux 8. En particulier, le caractère continu de la sangle 9 permet l'actionnement de son coulisement par traction d'une portion quelconque de ladite sangle, par exemple par préhension et/ou sous l'effet de la gravité.

[0022] L'ouverture supérieure 8a de chaque fourreau 8 est disposée dans le prolongement de la paroi latérale 5, l'ouverture inférieure 8b de chaque fourreau 8 étant inclinée vers la paroi intérieure 1. Dans le mode de réalisation représenté, l'ouverture supérieure 8a s'étend horizontalement sur la paroi latérale 5 et l'ouverture inférieure 8b s'étend verticalement le long de ladite paroi latérale, de sorte que lesdites ouvertures sont perpendiculaires entre elles.

[0023] Ainsi, en configuration de portage en besace (figure 1a), la première portion de sangle 9a se déploie de façon bien droite au dessus de la paroi supérieure 3, ce qui permet au porteur de disposer ladite première portion sur son épaule sans vrillage. Pour améliorer davantage le confort de la configuration de portage en besace, la première portion 9a comprend une garniture 10, par exemple à base de mousse, qui est montée coulissante sur ladite première portion et qui est destinée à venir en appui sur l'épaule du porteur.

[0024] De même, l'inclinaison des ouvertures inférieures 8b vers la paroi intérieure 1 permet à la deuxième portion 9b de la sangle 9 d'être disposée de façon bien droite sur ladite paroi intérieure. En outre, le sac peut être équipé d'une barre de rigidification qui s'étend entre les ouvertures inférieures 8b pour éviter un cintrage de la paroi intérieure 1 lorsque ledit sac est porté en besace.

[0025] S'agissant de la configuration de portage en sac à dos (figure 1c), l'inclinaison des ouvertures inférieures 8b vers la paroi intérieure 1 permet à la deuxième portion de sangle 9b de se déployer de façon bien droite en regard de ladite paroi intérieure, ce qui permet au porteur de disposer ladite deuxième portion sur son épaule gauche sans vrillage.

[0026] En outre, la disposition des ouvertures supérieures 8a dans le prolongement des parois latérales 5 permet de créer un vrillage de la première portion de sangle 9a au niveau desdites ouvertures lorsque le porteur dispose ladite première portion en regard de la paroi intérieure 1 pour la placer sur son épaule droite, ce qui permet de bloquer le coulisement de la sangle 9 et de

maintenir les portions de sangle 9a, 9b dans la configuration de portage en sac à dos.

[0027] Lors du passage de la configuration de portage en besace à la configuration de portage en sac à dos (figure 1b) ou lors du passage de la configuration de portage en sac à dos à la configuration de portage en besace, l'orientation des ouvertures 8a, 8b permet aux portions de sangle 9a, 9b de coulisser de façon bien droite, et donc sans vrillage, dans les fourreaux 8.

[0028] En relation avec la figure 1b, pour passer de la configuration de portage en besace à la configuration de portage en sac à dos, le porteur doit saisir et tirer sur la deuxième portion de sangle 9b pour agrandir sa longueur (flèche A), ce qui entraîne simultanément la diminution de la longueur de la première portion de sangle 9a par coulisement de la sangle 9 dans les fourreaux 8 (flèche B). Ainsi, le porteur obtient la configuration de portage en sac à dos lorsque les longueurs des deux portions de sangle 9a, 9b sont sensiblement identiques.

[0029] Pour faciliter la préhension de la deuxième portion 9b, la paroi intérieure 1 peut comprendre un évidement 11 en regard duquel ladite deuxième portion s'étend pour former une zone de préhension de ladite deuxième portion lorsqu'elle est plaquée sur ladite paroi en configuration de portage en besace. En relation avec les figures 1, l'évidement 11 est formé sur la plaque 7 de la paroi intérieure 1.

[0030] De même, pour passer de la configuration de portage en sac à dos à la configuration de portage en besace, le porteur doit saisir et tirer sur la première portion de sangle 9a pour agrandir sa longueur, ce qui entraîne simultanément la diminution de la longueur de la deuxième portion de sangle 9b par coulisement de la sangle 9 dans les fourreaux 8. Ainsi, le porteur obtient la configuration de portage en besace lorsque la deuxième portion de sangle 9b est plaquée contre la paroi intérieure 1, la longueur de la première portion de sangle 9a étant alors maximale.

[0031] Pour faciliter le coulisement de la sangle 9 dans les fourreaux 8, chaque fourreau 8 peut comprendre un support 12 qui est monté sur la paroi latérale 5 de sorte que la sangle 9 coulisse entre ladite paroi latérale et ledit support. Ainsi, la sangle 9 est plaquée sur la paroi latérale 5 au niveau des fourreaux 8, ce qui permet d'éviter à ladite sangle de vriller dans lesdits fourreaux.

[0032] En relation avec les figures 2 à 4, le support 12 est une plaque, par exemple réalisée en plastique souple, ladite plaque présentant une épaisseur faible, par exemple de 2 mm. Selon les dimensions de la paroi latérale 5, la plaque support 12 peut présenter une hauteur de 200 mm et une largeur de 100 mm. En outre, la plaque support 12 comprend des orifices 13 pour permettre sa fixation à la paroi latérale 5, par exemple au moyen de rivets. En variante, la plaque support 12 peut être disposée sur un support additionnel destiné à être fixé, par exemple par couture, à la paroi latérale 5.

[0033] Pour faciliter l'orientation de la sangle 9 vers la paroi intérieure 1, le support 12 comprend une extrémité

inférieure pourvue d'un bord extérieur 14 biseauté vers la paroi extérieure 2, la sangle 9 se rabattant perpendiculairement sur elle-même en prenant appui sur ledit bord biseauté afin de former la deuxième portion 9b de sangle. Le bord 14 peut notamment être biseauté suivant un angle de 45° par rapport à l'extrémité supérieure 12a du support 12.

[0034] Pour faciliter le coulisement de la sangle 9 sur le bord biseauté 14, le support 12 comprend un jonc 15 en plastique qui est fixé, par exemple par couture, sur ledit bord biseauté (figure 2). Par ailleurs, le jonc 15 est recouvert d'une bordure 16 de coulisement, par exemple à base de nylon, ladite bordure étant fixée, par exemple par couture, sur le support 12.

[0035] Pour assurer le centrage de la sangle 9 sur le bord biseauté 14, notamment en vue d'éviter tout coulisement latéral intempestif de ladite sangle sur ledit bord, le bord biseauté 14 comprend un segment central 14a et deux segments rabattus 14b disposés de part et d'autre dudit segment central, l'intersection de chaque segment rabattu 14b avec le segment central 14a formant une butée destinée à empêcher un tel coulisement latéral. En particulier, les segments rabattus 14b sont perpendiculaires entre eux.

[0036] Pour éviter à la sangle 9 de vriller à proximité des ouvertures 8a, 8b des fourreaux 8, le support 12 de chaque fourreau 8 est équipé d'un guide supérieur 17a qui est disposé en regard de l'ouverture supérieure 8a et d'un guide inférieur 17b qui est disposé en regard de l'ouverture inférieure 8b, chaque guide 17a, 17b comprenant une fente 18 dans laquelle ladite sangle coulisse. Ces guides 17a, 17b sont agencés pour éviter les frottements sur la sangle 9 à son passage par les ouvertures 8a, 8b des fourreaux 8, notamment en évitant le contact direct de ladite sangle avec le support 12.

[0037] En relation avec la figure 6, chaque guide 17a, 17b est une pièce réalisée par exemple en plastique, ladite pièce présentant une fente 18 de hauteur faible, notamment inférieure à 4 mm, de sorte que la sangle 9 n'ait pas la place pour se retourner dans ladite fente. Par ailleurs, chaque guide 17a, 17b comprend deux orifices 19 pour la fixation, par exemple au moyen de rivets, au support 12.

[0038] En particulier, le guide supérieur 17a est disposé sur une face intérieure 12b du support 12, c'est-à-dire sur la face dudit support qui est en regard de la paroi latérale 5, le guide inférieur 17b étant disposé sur une face extérieure 12c dudit support 12, c'est-à-dire la face opposée à la face intérieure 12b.

[0039] Ainsi, la sangle 9 passe dans le guide supérieur 17a, puis sous le support 12, puis sort de sous ledit support en se rabattant perpendiculairement par appui sur le bord biseauté 14, avant de passer dans le guide inférieur 17b. En outre, les guides 17a, 17b sont disposés de façon perpendiculaire l'un par rapport à l'autre, afin de faciliter le passage de la sangle 8 par des ouvertures supérieure 8a et inférieure 8b qui sont elles même perpendiculaires entre elles.

[0040] Par ailleurs, notamment pour des raisons esthétiques, le support 12 et les guides 17a, 17b sont recouverts par une doublure extérieure 20 durant leur montage sur la paroi latérale 5, ladite doublure pouvant notamment être réalisée dans le même matériau que les parois latérales 5 du compartiment.

[0041] En relation avec la figure 5, les ouvertures supérieure 8a et inférieure 8b du fourreau 8 sont formées durant le montage de la doublure extérieure 20 sur la paroi latérale 5 en laissant sur ladite doublure des espaces dépourvus de tout moyen de fixation à ladite paroi latérale, au niveau des passages de la sangle 9. En particulier, la doublure 20 comprend des zones 21 de renforcement autour des ouvertures 8a, 8b, par exemple au moyen de polyuréthane.

[0042] Par ailleurs, la doublure extérieure 20 comprend des orifices pour permettre sa fixation, par exemple au moyen de rivets, sur la paroi latérale 5. En relation avec les figures 2 à 5, les différents éléments 12, 17a, 17b, 20 constitutifs des fourreaux 8 sont associés simultanément à la paroi latérale 5 au moyen de rivets 22, notamment par superposition de leurs orifices 13, 19 respectifs, puis par fixation simultanée desdits rivets dans lesdits orifices superposés.

Revendications

1. Sac comprenant un compartiment de rangement qui présente une paroi intérieure (1), une paroi extérieure (2), une paroi supérieure (3), une paroi inférieure (4) et deux parois latérales (5), chaque paroi latérale (5) étant équipée d'un fourreau (8) qui présente une ouverture supérieure (8a) débouchant vers ladite paroi latérale et une ouverture inférieure (8b) débouchant vers la paroi intérieure, ledit sac étant **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre une sangle (9) continue de portage qui est montée coulissante dans lesdits fourreaux en formant une première portion (9a) qui débouche par les ouvertures supérieures (8a), ainsi qu'une deuxième portion (9b) qui débouche par les ouvertures inférieures (8b), lesdites portions étant agencées pour pouvoir présenter une configuration de portage en besace dans laquelle la première portion (9a) est déployée au dessus de la paroi supérieure (3) et la deuxième portion (9b) est plaquée contre la paroi intérieure (1), ainsi qu'une configuration de portage en sac à dos dans laquelle les deux portions (9a, 9b) sont déployées en regard de la paroi intérieure (1), le passage d'une configuration à l'autre étant réalisé par traction d'au moins une portion de sangle (9a, 9b) pour ajuster la longueur desdites portions par coulissement de la sangle (9) dans les fourreaux (8).
2. Sac selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'ouverture supérieure (8a) de chaque fourreau (8) est disposée dans le prolongement de la paroi laté-

rale (5), l'ouverture inférieure (8b) de chaque fourreau (8) étant inclinée vers la paroi intérieure (1).

3. Sac selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** chaque fourreau (8) comprend un support (12) qui est monté sur la paroi latérale (5) de sorte que la sangle (9) coulisse entre ladite paroi latérale et ledit support.
4. Sac selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** le support (12) est équipé d'un guide supérieur (17a) qui est disposé en regard de l'ouverture supérieure (8a) et d'un guide inférieur (17b) qui est disposé en regard de l'ouverture inférieure (8b), chaque guide (17a, 17b) comprenant une fente (18) dans laquelle la sangle (9) coulisse.
5. Sac selon la revendication 4, **caractérisé en ce que** les guides (17a, 17b) sont disposés de façon perpendiculaire l'un par rapport à l'autre.
6. Sac selon la revendication 4 ou 5, **caractérisé en ce que** le guide supérieur (17a) est disposé sur une face intérieure (12b) du support (12), le guide inférieur (17b) étant disposé sur une face extérieure (12c) dudit support.
7. Sac selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, **caractérisé en ce que** le support (12) comprend une extrémité inférieure pourvue d'un bord extérieur (14) biseauté vers la paroi extérieure (2), la sangle (9) se rabattant perpendiculairement sur elle-même en prenant appui sur ledit bord biseauté.
8. Sac selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** le bord biseauté (14) comprend un segment central (14a) et deux segments rabattus (14b) disposés de part et d'autre dudit segment central.
9. Sac selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'il** comprend en outre une plaque (7) disposée sur la paroi intérieure (1).
10. Sac selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** la paroi intérieure (1) comprend un évidement (11) en regard duquel la deuxième portion de sangle (9b) s'étend pour former une zone de préhension de ladite deuxième portion lorsqu'elle est plaquée sur ladite paroi intérieure en configuration de portage en besace.
11. Sac selon les revendications 9 et 10, **caractérisé en ce que** l'évidement (11) est formé sur la plaque (7) de la paroi intérieure (1).

Patentansprüche

1. Tasche, ein Staufach umfassend, das eine Innenwand (1), eine Außenwand (2), eine obere Wand (3), eine untere Wand (4) und zwei Seitenwände (5) aufweist, wobei jede Seitenwand (5) mit einem Futteral (8) ausgestattet ist, das eine obere Öffnung (8a) aufweist, die zur besagten Seitenwand einmündet, und eine untere Öffnung (8b), die zur Innenwand einmündet, wobei die besagte Tasche **dadurch gekennzeichnet ist, dass** sie darüber hinaus einen durchgehenden Tragegurt (9) umfasst, der in den besagten Futteralen gleitend montiert ist, und einen ersten Abschnitt (9a) bildet, der durch die oberen Öffnungen (8a) einmündet, sowie einen zweiten Abschnitt (9b), der durch die unteren Öffnungen (8b) einmündet, wobei die besagten Abschnitte angeordnet sind, um eine Tragekonfiguration als Umhängetasche aufweisen zu können, bei der der erste Abschnitt (9a) oberhalb der oberen Wand (3) entfaltet wird, und der zweite Abschnitt (9b) an der Innenwand (1) angelegt wird, sowie eine Tragekonfiguration als Rucksack, bei der die beiden Abschnitte (9a, 9b) gegenüber der Innenwand (1) entfaltet werden, wobei der Übergang von einer Konfiguration zur anderen durch Ziehen zumindest eines Gurtabschnitts (9a, 9b) erfolgt, um die Länge der besagten Abschnitte durch das Gleiten des Gurts (9) in den Futteralen (8) anzupassen.
2. Tasche nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die obere Öffnung (8a) eines jeden Futterals (8) in der Verlängerung der Seitenwand (5) angeordnet ist, wobei die untere Öffnung (8b) eines jeden Futterals (8) in Richtung der Innenwand (1) geneigt ist.
3. Tasche nach Anspruch 1 oder 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** jedes Futteral (8) eine Halterung (12) umfasst, die an der Seitenwand (5) montiert ist, so dass der Gurt (9) zwischen der besagten Seitenwand und der besagten Halterung gleitet.
4. Tasche nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Halterung (12) mit einer oberen Führung (17a) ausgestattet ist, die gegenüber der oberen Öffnung (8a) angeordnet ist, und mit einer unteren Führung (17b), die gegenüber der unteren Öffnung (8b) angeordnet ist, wobei jede Führung (17a, 17b) einen Schlitz (18) umfasst, durch welchen der Gurt (9) gleitet.
5. Tasche nach Anspruch 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Führungen (17a, 17b) senkrecht zueinander angeordnet sind.
6. Tasche nach Anspruch 4 oder 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die obere Führung (17a) auf einer Innenseite (12b) der Halterung (12) angeordnet ist, wobei die untere Führung (17b) an einer Außenseite (12c) der besagten Halterung angeordnet ist.
7. Tasche nach irgendeinem der Ansprüche 3 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Halterung (12) ein unteres Ende umfasst, das mit einem äußeren, zur Außenwand (2) abgeschrägten äußeren Rand (14) versehen ist, wobei sich der Gurt (9) senkrecht zu sich selbst umlegt und sich dabei am besagten abgeschrägten Rand anlegt.
8. Tasche nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** der abgeschrägte Rand (14) ein zentrales Segment (14a) und zwei umgelegte Segmente (14b) umfasst, die beiderseits des besagten zentralen Segments angeordnet sind.
9. Tasche nach irgendeinem der Ansprüche 1 bis 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie darüber hinaus eine Platte (7) umfasst, die an der Innenwand (1) angeordnet ist.
10. Tasche nach irgendeinem der Ansprüche 1 bis 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Innenwand (1) eine Ausnehmung (11) umfasst, gegenüber der sich der zweite Gurtabschnitt (9b) erstreckt, um eine Greifzone des besagten zweiten Abschnitts zu bilden, wenn er in der Tragekonfiguration als Umhängetasche an der besagten Innenwand anliegt.
11. Tasche nach den Ansprüchen 9 und 10, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Ausnehmung (11) auf der Platte (7) der Innenwand (1) gebildet wird.

Claims

1. Bag comprising a storage compartment having an inner wall (1), an outer wall (2), a top wall (3), a bottom wall (4) and two side walls (5), each side wall (5) being equipped with a sleeve (8) having an upper opening (8a) towards said side wall and a lower opening (8b) towards the inner wall, said bag being **characterised in that** it further comprises a continuous carrying strap (9) which is slidably mounted in said sleeves by forming a first portion (9a) thereof which opens via the upper openings (8a), and a second portion (9b) which opens via the lower openings (8b), said portions being arranged to be able to have a configuration for carrying as a messenger bag wherein the first portion (9a) is extended above the top wall (3) and the second portion (9b) is pressed against the inner wall (1), and a configuration for carrying as a backpack wherein both portions (9a, 9b) are extended facing the inner wall (1), the change from one configuration to another being carried out by pulling at least one strap portion (9a, 9b) to adjust

the length of said portions by sliding the strap (9) in the sleeves (8).

2. Bag according to claim 1, **characterised in that** the opening (8a) of each sleeve (8) is arranged extending from the side wall (5), the lower opening (8b) of each sleeve (8) being inclined towards the inner wall (1). 5

3. Bag according to claim 1 or 2, **characterised in that** each sleeve (8) comprises a supporting member (12) which is mounted on the side wall (5) such that the strap (9) slides between said side wall and said supporting member. 10
15

4. Bag according to claim 3, **characterised in that** the supporting member (12) is equipped with an upper guide (17a) which is arranged facing the upper opening (8a) and a lower guide (17b) which is arranged facing the lower opening (8b), each guide (17a, 17b) comprising a slot (18) wherein said strap (9) slides. 20

5. Bag according to claim 4, **characterised in that** the guides (17a, 17b) are arranged perpendicularly in relation to each other. 25

6. Bag according to claim 4 or 5, **characterised in that** the upper guide (17a) is arranged on an inner face (12b) of the supporting member (12), the lower guide (17b) being arranged on an outer face (12c) of said supporting member. 30

7. Bag according to any of claims 3 to 6, **characterised in that** the supporting member (12) comprises a lower end provided with an outer bevelled edge (14) towards the outer wall (2), the strap (9) folding perpendicularly back while bearing on said bevelled edge. 35

8. Bag according to claim 7, **characterised in that** the bevelled edge (14) comprises a central segment (14a) and two turned-back segments (14b) arranged on either side of said central segment. 40

9. Bag according to any of claims 1 to 8, **characterised in that** it further comprises a panel (7) arranged on the inner wall (1). 45

10. Bag according to any of claims 1 to 9, **characterised in that** the inner wall (1) comprises a recess (11) facing which said second portion (9b) extends to form a zone for gripping said second portion when it is pressed against said inner wall in the configuration for carrying as a messenger bag. 50
55

11. Bag according to claims 9 and 10, **characterised in that** the recess (11) is formed on the panel (7) of the inner wall (1).

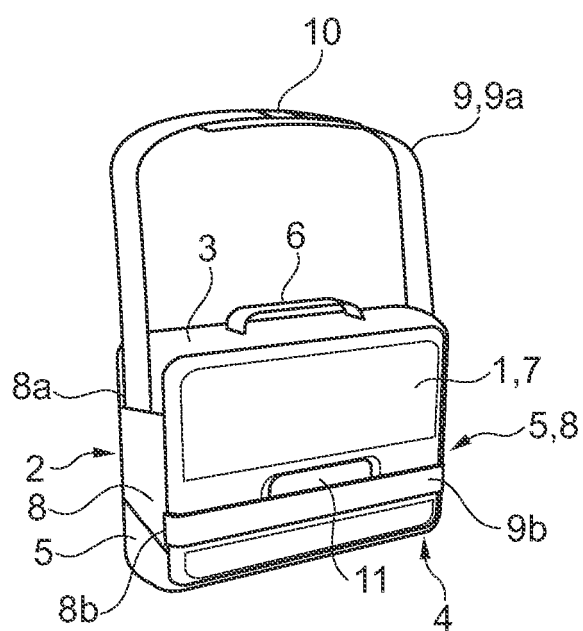


Fig. 1a

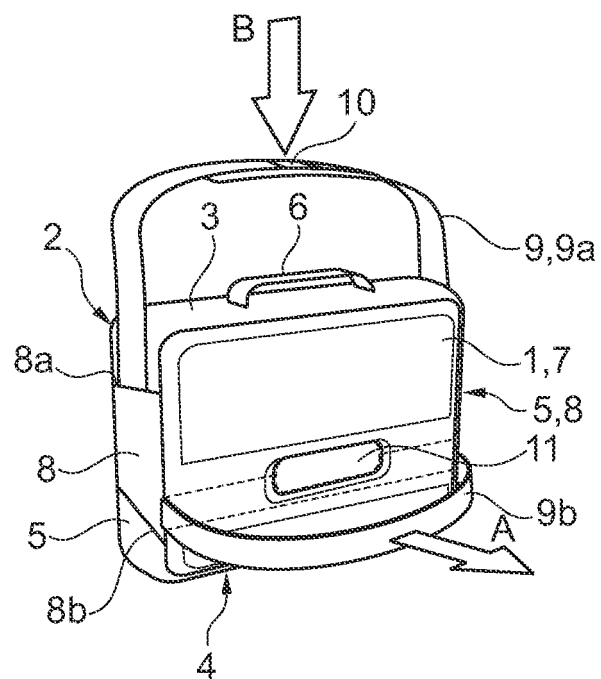


Fig. 1b

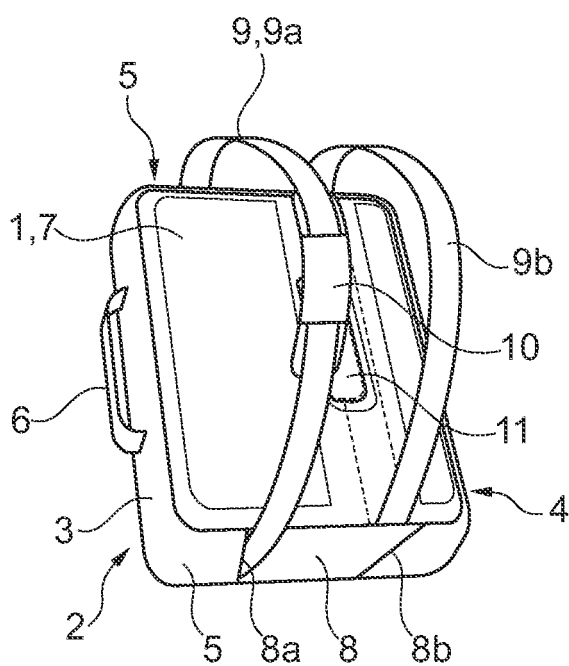


Fig. 1c

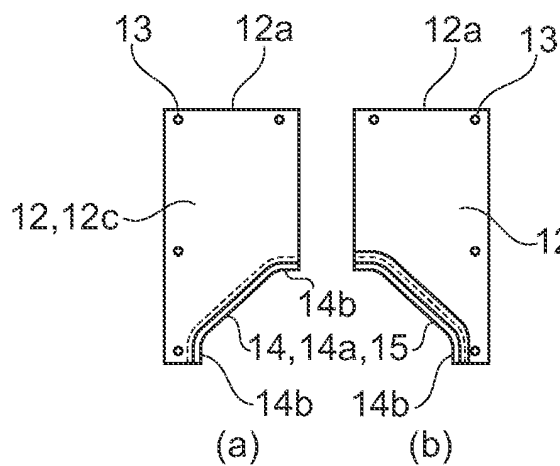


Fig. 2

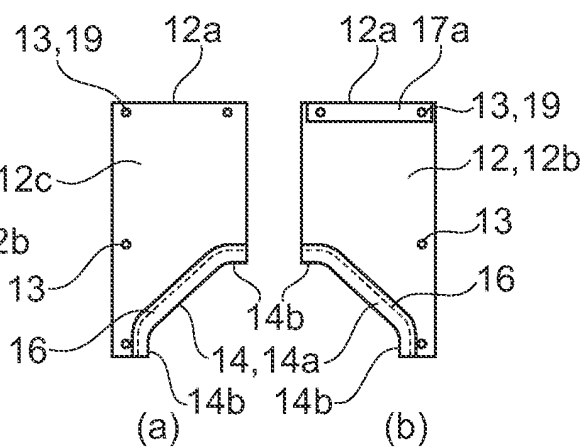


Fig. 3

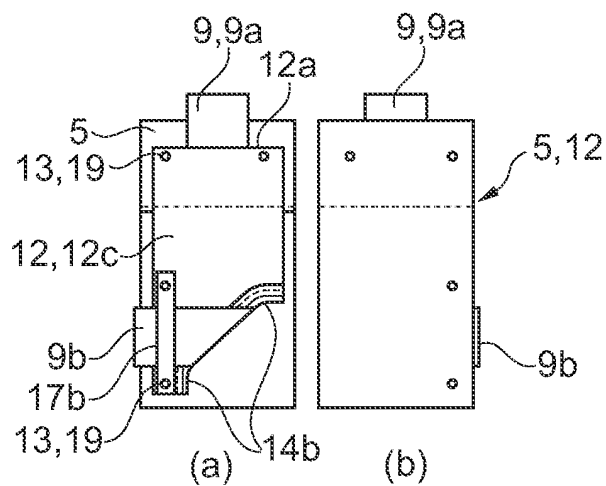


Fig. 4

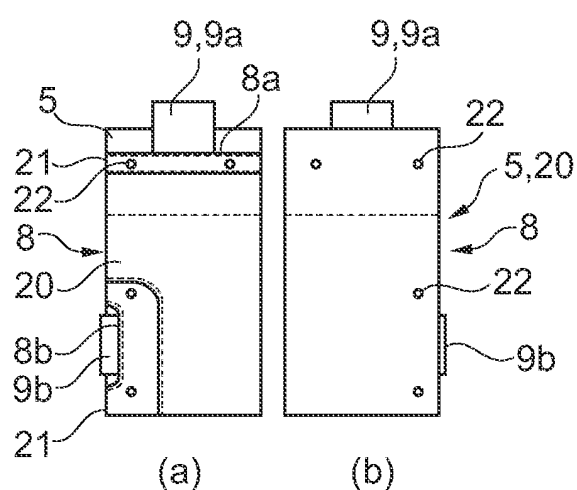


Fig. 5

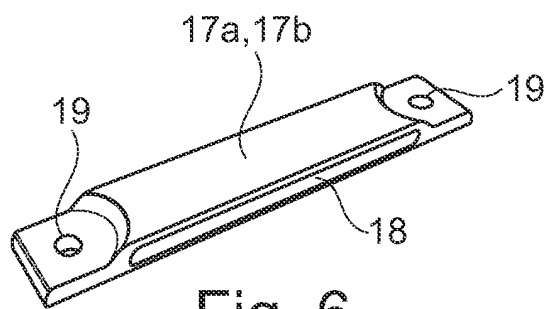


Fig. 6

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- DE 10055165 [0006]